



... M. Nicolas Sarkozy veut modifier les règles du temps de parole

Le Bulletin Quotidien, 20 avril 2012

N° et date de parution : 129420 - 20/04/2012
Diffusion : 1100 Page : 6
Périodicité : Quotidien Taille : 100 %
Balise(s) : 129420_6_2.pdf 785 ans
Site Web : www.soprosat.fr

Alors que la question de la publication des résultats avant 20h suscite des controverses, M. Nicolas SARKOZY veut modifier les règles de temps de parole

La Commission des sondages et la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale, qui tiennent aujourd'hui une conférence de presse sur le sujet, ont déclaré hier que "la règle d'interdiction se justifie par l'absolue nécessité de préserver de toute interférence extérieure le droit de chaque citoyen d'exprimer librement son suffrage. Il convient de conjurer le risque de voir certains électeurs renoncer à voter parce que le résultat serait prématurément présenté comme acquis ou de voir leur vote influencé par des informations diffusées illégalement et dont l'ensemble du corps électoral n'aurait pu disposer". La Commission des sondages a ainsi fait savoir qu'un dispositif de veille Internet sera mis en place pour repérer d'éventuelles infractions à l'interdiction de publier, avant 20h dimanche, des tendances sur les résultats du scrutin. La Commission des sondages a également l'intention de poursuivre les médias suisses et belges qui violeraient la loi française, bien que ceux-ci fassent valoir qu'ils n'y sont pas assujettis. "A partir du moment où un site est consulté à partir d'une adresse IP hébergée en France, il y a diffusion en France", estime-t-elle. "Toute personne pour qui une infraction est constatée sera déférée au parquet", a indiqué la Commission des sondages.

De son côté, le parquet de Paris a menacé d'engager des poursuites judiciaires en cas de diffusion, le jour des premier et second tours de la présidentielle, d'estimations de résultats ou de sondages à la sortie des urnes avant la fermeture des derniers bureaux de vote en métropole à 20h. "En concertation avec la police judiciaire parisienne, un dispositif a été arrêté permettant au parquet de Paris, en cas de violation de cette interdiction, de saisir immédiatement pour enquête la brigade de répression de la délinquance à la personne (BRDP) de la direction régionale de police judiciaire", a indiqué dans un communiqué le procureur de la République à Paris François MOLINS.

Rappelons que plusieurs médias belges, suisses ou français ont annoncé leur intention de publier les résultats de manière anticipée (cf. "BQ" d'hier).

Divergences entre les candidats

Cette question a suscité des débats entre les candidats. Le président sortant, M. Nicolas SARKOZY, a affirmé hier sur Europe 1 qu'il ne serait "pas choqué", "parce que le monde est devenu un village". "Ne recroisons pas une ligne Maginot. Nous avons des règles qui parfois sont datées, tout le monde le sait, c'est une forme d'hypocrisie", a-t-il poursuivi en ajoutant "s'inscrire résolument dans le XXI^e siècle et pas dans le XX^e siècle". Alors qu'on lui a fait remarquer que cela pourrait influencer le vote, M. SARKOZY a fait valoir qu'on allait "quand même pas faire une frontière numérique

1 / 3
Copyright Bulletin Quotidien
Reproduction interdite sans autorisation